



PRÉFECTURE DES ALPES DE HAUTE - PROVENCE

**DIRECTION DES ACTIONS
INTERMINISTÉRIELLES**

Bureau des Affaires
Economiques et de l'Emploi
Affaire suivie par :
Mme GENY
Tél : 04 92 36 72 76
Fax : 04 92 32 44 48
e-mail : sylvie.geny@alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr

Digne-les-Bains, le 4 février 2005

Arrêté préfectoral n° 2005- 212

Actualisant la composition de la Commission
Départementale de l'Action Touristique

**LE PREFET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de Commerce;

VU le code du Tourisme,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992, modifiée, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours;

VU la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992, modifiée, portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations;

VU le décret n° 55-961 du 15 juillet 1955 relatif à l'exploitation des entreprises de remise et de tourisme;

VU le décret n° 59-275 du 7 février 1959, modifié, relatif aux campings;

VU le décret n° 66-371 du 13 juin 1966 relatif au classement et aux prix des hôtels et restaurants;

VU le décret n° 68-134 du 9 février 1968, modifié, pris en application du décret n° 59-275 du 7 février 1989 susvisé;

VU le décret n° 68-476 du 25 mai 1968, modifié, relatif aux villages de vacances;

VU le décret n° 82-389 du 10 mai 1982, modifié, relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements;

VU le décret n° 90-1054 du 23 novembre 1990 relatif aux maisons familiales de vacances et l'arrêté ministériel du 23 novembre 1990 relatif à l'agrément des maisons familiales de vacances;

VU le décret n° 93-306 du 9 mars 1993, modifié, relatif à l'autorisation d'exploitation commerciale de certains magasins de commerce de détail et de certains établissements hôteliers, aux observatoires et aux commissions d'équipement commercial;

VU le décret n° 94-490 du 15 juin 1994, modifié, pris en application de l'article 31 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 susvisée;

VU le décret n° 98-149 du 3 mars 1998 relatif à la Commission Départementale de l'Action Touristique;

VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 1976, modifié, instituant la répartition catégorielle des meublés de tourisme et des gîtes de France;

VU l'arrêté ministériel du 14 février 1986 modifié, fixant les normes et la procédure de classement des Hôtels et des Résidences de Tourisme;

VU l'arrêté ministériel du 3 octobre 1991, modifié, relatif au classement des organismes de tourisme assurant, localement, l'accueil et l'information du public;

VU l'arrêté du 11 janvier 1993, modifié, relatif au classement des terrains aménagés pour l'accueil des campeurs et des caravanes;

VU l'arrêté préfectoral n°02-3243 du 22 octobre 2002 portant renouvellement des membres de la Commission Départementale de l'Action Touristique modifié par les arrêtés préfectoraux n°03-2741 du 07 novembre 2003 et 2004-617 du 22 mars 2004;

VU le courrier en date du 7 juin 2004 de l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air désignant de nouveaux membres appelés à siéger au sein de la Commission Départementale de l'Action Touristique des Alpes de Haute-Provence au titre de représentants des gestionnaires de villages de vacances ;

VU le courrier de la Fédération Française de camping et de caravaning en date du 2 août 2004 précisant qu'il lui est impossible de proposer des membres pour représenter les usagers du camping au sein de la Commission Départementale de l'Action Touristique des Alpes de Haute-Provence ;

VU le courrier en date du 23 novembre 2004 de Monsieur Christian ALLEGRE, Président de l'Association des Gîtes de France et du Tourisme Vert des Alpes de Haute-Provence désignant de nouveaux membres appelés à siéger au sein de la Commission Départementale de l'Action Touristique des Alpes de Haute-Provence au titre de représentants des loueurs de meublés saisonniers classés;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence;

ARRETE :

ARTICLE 1er:

La Commission Départementale de l'Action Touristique est placée sous la présidence du Préfet ou de son représentant.

Elle comprend trois formations compétentes, respectivement, pour exprimer un avis sur:

- les décisions de classement, d'agrément et d'homologation,
- la délivrance d'autorisations administratives pour la commercialisation des prestations touristiques prévues par la loi du 13 juillet 1992 susvisée fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours,
- les projets d'établissements hôteliers, en application de l'article L 720.5 du code du commerce.

ARTICLE 2 :

La première formation, compétente pour exprimer un avis sur les décisions de classement, d'agrément et d'homologation est composée de:

I - MEMBRES PERMANENTS :

- Représentant les services de l'Etat:

- M. le Directeur Départemental de l'Equipement ou son représentant,
- M. le Délégué Régional au tourisme ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Services Fiscaux ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant.

- Représentant le Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs:

TITULAIRE

Monsieur Fred SINGLE

SUPPLEANT

Monsieur Serge SARDELLA

- Représentant l'Union Départementale des Offices de Tourisme:

TITULAIRE

Monsieur Gérard ZAGAR

SUPPLEANT

Monsieur André RICHAUD

- Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie :

TITULAIRE

Monsieur Jean-Claude REDOLFI

SUPPLEANT

Monsieur Jean-Philippe BRAVAY

- Représentant la Chambre de Métiers :

TITULAIRE

Monsieur Joël CHAIX

SUPPLEANT

Monsieur Simon CAPARROS

- Représentant la Chambre d'Agriculture:

TITULAIRE

Monsieur Henri GOLETTA

SUPPLEANT

Monsieur Laurent GIRARD-BEGUIER

- Représentant les associations de consommateurs:

TITULAIRE

Madame Sylvia SAPPA

SUPPLEANT

Madame Laurence ENJALBAL

- Représentant les associations de handicapés:

TITULAIRE

Monsieur Michel CHAPOTON

SUPPLEANT

Monsieur Laurent QUARANTA

- Représentant des professionnels mentionnés sur la liste des membres associés ci-dessous, siégeant en qualité de titulaire pour les affaires les intéressant directement:

II - MEMBRES ASSOCIES :

A / Représentant les services de l'Etat :

- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant,
- M. le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles ou son représentant,
- M. l'Architecte des Bâtiments de France, Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports ou son représentant,
- M. le Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Services Vétérinaires, ou son représentant.

B / Représentant les professionnels :

- Représentant les hôteliers et les restaurateurs:

TITULAIRES

Monsieur Alain VIDAL
Monsieur Sylvain NOWAK
Mademoiselle Marie-Laure BONETT
Madame Joëlle COUTTOLENC

SUPPLEANTS

Monsieur Léonce MICHEL
Monsieur Alain LAGOUTTE
Monsieur François GRISOLLE

- Représentant les gestionnaires des résidences de tourisme:

TITULAIRES

Monsieur Jean GAILLARD
Madame Pascale JALLET

- Représentant les loueurs de meublés saisonniers classés:

TITULAIRES

Madame Nellie JOUVE
Mademoiselle Laure-Anne BOSSY

SUPPLEANTS

Mademoiselle Myriam DOUAIFIA
Mademoiselle Elodie CATANIA

- Représentant les agents immobiliers:

TITULAIRE

Madame Eve BOTELLA-REBOUL

SUPPLEANT

Madame Nadine ANTONIOL

- Représentant les gestionnaires de villages de vacances:

TITULAIRES

Monsieur Olivier GABILLAT
Monsieur Bertrand AUGER

SUPPLEANTS

Monsieur Thierry BLAISE
Monsieur Stéphane AUGER

- Représentant les maisons familiales:

TITULAIRES

Monsieur Yvon LE RUE
Madame Danièle BRUNEL

SUPPLEANTS

Monsieur Jacques ARTUSO
Monsieur Bernard DIDELOT

- Représentant les gestionnaires de terrains de camping - caravanage:

TITULAIRES

Madame Elisabeth CASTORIANO
Monsieur Jean-Claude ALBANO

SUPPLEANTS

Monsieur Roland MAGRET
Monsieur Gabriel SAILLE

- Représentant les usagers de terrains de camping - caravanage:

TITULAIRES

Aucun représentant

En remplacement de Monsieur Michel MARTINET et Madame Georgette BON, membres titulaires démissionnaires.

SUPPLEANTS

-
-

- Représentant les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives:

TITULAIRE

Monsieur Gérard ZAGAR

SUPPLEANT

Monsieur André RICHAUD

- Représentant les entreprises de remise et de tourisme:

TITULAIRE

Monsieur Philippe BRESCIANI

SUPPLEANT

Monsieur Cédric MOREAU

- Représentant la Fédération Française d'équitation:

TITULAIRE

-

SUPPLEANT-

-

- Représentant le Tourisme Equestre et l'Equitation de loisirs:

TITULAIRE

Monsieur Daniel PICARD

SUPPLEANT

Monsieur Michel BARBIER

- Représentant les professionnels d'activités hippiques:

TITULAIRE

-

SUPPLEANT

-

ARTICLE 3 :

La deuxième formation, compétente en matière de délivrance d'autorisations administratives pour la commercialisation des prestations touristiques prévue par la loi du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours est composée de :

I - MEMBRES PERMANENTS:

- Représentant les services de l'Etat:

- M. le Délégué Régional au Tourisme ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des Fraudes ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Services Fiscaux ou son représentant.

- Représentant le Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs:

TITULAIRE

Monsieur Fred SINGLE

SUPPLEANT

Monsieur Serge SARDELLA

- Représentant l'Union Départementale des Offices de Tourisme:

TITULAIRE

Monsieur Gérard ZAGAR

SUPPLEANT

Monsieur André RICHAUD

- Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie:

TITULAIRE

Monsieur Jean-Claude REDOLFI

SUPPLEANT

Monsieur Jean-Philippe BRAVAY

- Représentant la Chambre de Métiers:

TITULAIRE

Monsieur Joël CHAIX

SUPPLEANT

Monsieur Simon CAPARROS

- Représentant la Chambre d'Agriculture:

TITULAIRE

Monsieur Henri GOLETTA

SUPPLEANT

Monsieur Laurent GIRARD-BEGUIER

- Représentant les associations de consommateurs:

TITULAIRE

Mademoiselle Sylvia SAPPA

SUPPLEANT

Madame Laurence ENJALBAL

- Représentant les associations de handicapés:

TITULAIRE

Monsieur Michel CHAPOTON

SUPPLEANT

Monsieur Laurent QUARANTA

- Représentant des professionnels mentionnés sur la liste des membres associés ci-dessous, siégeant en qualité de titulaire pour les affaires les intéressant directement:

II - MEMBRES ASSOCIES :

A / Représentant les services de l'Etat:

- M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Aviation Civile ou son représentant.

B / Représentant les professionnels:

- Représentant les Agents de Voyages:

TITULAIRES

Madame Nathalie ARNAUD

Madame Paule PELLEGRIN

SUPPLEANTS

Monsieur Christian BOILLOT

-

- Représentant les Associations de Tourisme agréées au sens de la loi du 13 juillet 1992 susvisée:

TITULAIRES

Monsieur Jean-Paul CACHIA
Monsieur Jean-Luc BOUREL

SUPPLEANTS

Monsieur Dominique DECERS
Monsieur Vincent BIDEAUX

- Représentant les Organismes locaux de Tourisme (dont un Office de Tourisme):

TITULAIRES

Monsieur Gérard ZAGAR
Monsieur André RICHAUD

SUPPLEANTS

Monsieur Jacques FARNARIER
Monsieur Albert OLIVERO

- Représentant les Gestionnaires d'hébergements classés (dont un hôtelier)

TITULAIRES

Monsieur Bertrand AUGER
Madame Nellie JOUVE
Monsieur Jean GAILLARD
Monsieur Jean Claude REDOLFI

SUPPLEANTS

Mademoiselle Florence VITI
Mademoiselle Myriam DOUAIFIA
Madame Pascale JALLET
Mademoiselle Joëlle COUTTOLENC

- Représentant les gestionnaires d'Activités de loisirs

TITULAIRE

-

SUPPLEANT

- Représentant les Agents immobiliers et les Administrateurs de biens:

TITULAIRE

Madame Eve BOTELLA-REBOUL

SUPPLEANT

Madame Nadine ANTONIOL

- Représentant les Organismes de Garantie Financière (dont un de l'association professionnelle de Solidarité du Tourisme):

TITULAIRES

Monsieur Patrick SUEL
Monsieur Jean BOUSCARLE

SUPPLEANT

Monsieur Olivier DELAIRE

- Représentant les Transporteurs Routiers de Voyageurs:

TITULAIRE

Monsieur Georges FAUCOUNEAU

SUPPLEANT

Monsieur Jean-Pierre BREMOND

- Représentant les Transporteurs Aériens de voyageurs :

TITULAIRE

Monsieur Jean-Pierre CASNAT

SUPPLEANT

Monsieur Michel HOFER

- Représentant les Transporteurs Ferroviaires:

TITULAIRE

Monsieur Patrick VAILLANT

SUPPLEANT

Monsieur Jean-Pierre DELAUNAY

- Représentant les Entreprises de remise et de tourisme:

TITULAIRE

Monsieur Philippe BRESCIANI

SUPPLEANT

Monsieur Cédric MOREAU

- Représentant des professions de Guides - Interprètes et de conférenciers:

TITULAIRE

Madame Hélène NOVARESIO

ARTICLE 4 :

La troisième formation, compétente en matière de projet d'établissements hôteliers, en application de l'article L750.5 du code du commerce susvisé, est composée de:

I - MEMBRES PERMANENTS:

- Représentant les services de l'Etat:

- M. le Directeur Départemental de l'Equipement ou son représentant,
- M. le Délégué Régional au Tourisme ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant.

- Représentant le Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs:

TITULAIRE

Monsieur Fred SINGLE

SUPPLEANT

Monsieur Serge SARDELLA

- Représentant l'Union Départementale des Offices de Tourisme:

TITULAIRE

Monsieur Gérard ZAGAR

SUPPLEANT

Monsieur André RICHAUD

- Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie:

TITULAIRE

Monsieur Jean-Claude REFOLFI

SUPPLEANT

Monsieur Jean-Philippe BRAVAY

- Représentant la Chambre de Métiers:

TITULAIRE

Monsieur Joël CHAIX

SUPPLEANT

Monsieur Simon CAPARROS

- Représentant la Chambre d'Agriculture:

TITULAIRE

Monsieur Henri GOLETTA

SUPPLEANT

Monsieur Laurent GIRARD-BEGUIER

- Représentant les associations de consommateurs:

TITULAIRE

Mademoiselle Sylvia SAPPÀ

SUPPLEANT

Madame Laurence ENJALBAL

- Représentant les associations de handicapés:

TITULAIRE

Monsieur Michel CHAPOTON

SUPPLEANT

Monsieur Laurent QUARANTA

- Représentant des professionnels mentionnés sur la liste des membres associés ci-dessous, siégeant en qualité de titulaire pour les affaires les intéressant directement:

II - MEMBRES ASSOCIES:

A / Représentant les professionnels:

- Représentant les hôteliers:

TITULAIRES

Monsieur Alain VIDAL
Monsieur Sylvain NOWAK
Mademoiselle Marie-Laure BONETT
Madame Joëlle COUTTOLENC

SUPPLEANTS

Monsieur Léonce MICHEL
Monsieur Alain LAGOUTTE
Monsieur François GRISOLLE

- Représentant les Agents de Voyages:

TITULAIRE

Madame Nathalie ARNAUD

SUPPLEANT

-

ARTICLE 5:

Les arrêtés préfectoraux n° 02-225 du 30 janvier 2002, n° 2003-2741 du 7 novembre 2003 et 2004-617 du 22 mars 2004 sont abrogés.

ARTICLE 6 :

Le mandat des membres désignés par le présent arrêté est valable jusqu'au 21 octobre 2005. Il est renouvelable.

ARTICLE 7:

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à chacun des membres de cette commission et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

*Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,*

GILLES BERNARD